AFER EURO HIGH YIELD

Rapport annuel
Exercice clos le 30 septembre 2026

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Ofi invest
Asset Management

Sommaire

Information générale 4
Acteurs 4

Caractéristiques principales de l'OPC 6
Forme juridique 6
Classification 6
Synthèse de l'offre de gestion 6
Objectif de gestion 7
Indicateur de référence 7
Stratégie d'investissement 7
Profil de risque 13
Durée de placement 14

Rapport d'activité 15
Contexte économique et financier 15
Commentaire de gestion 17
Performance du Fonds 18
Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 18

Changements intervenus au cours de l'exercice 18

Informations specifiques 19
Technique de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en euro 19
Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR) 19
Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé. 19
Méthode de calcul du risque global 19

Informations règlementaires 20
Sélection des intermédiaires 20
Frais d'intérmédiation 21
Droits de vote 21
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance 21
Règlements SFDR et Taxonomie 21
Rémunération 21

Informations fiscales 28
Régime fiscal 28

Autres informations 29

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 30

Comptes annuels 35
Bilan actif 35
Bilan passif 36
Compte de résultat 37

Annexes aux comptes annuels 39

Annexe d'informations périodiques SFDR 62

INFORMATION GENERALE

ACTEURS

Société de gestion

Ofi Invest Asset Management

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juillet 1992 sous le numéro GP-92-12
Société anonyme à conseil d'administration
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
Ci-après la « Société de gestion »

Dépositaire et conservateur

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Identité du Dépositaire de l'OPCVM

Le Dépositaire de l'OPCVM Société Générale, agissant par l'intermédiaire de son département « Securities Services » (le « Dépositaire »). Société Générale, dont le siège social est situé au 29 Boulevard Haussmann à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) et soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels

Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la Société de gestion, le suivi des flux espèces de l'OPCVM et la garde des actifs de l'OPCVM.

L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des porteurs/investisseurs de l'OPCVM.

Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec Société Générale, en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque la Société Générale calcule, par délégation de la Société de gestion, la valeur liquidative des OPCVM dont Société Générale est le Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la Société de gestion et le Dépositaire.

Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêt potentiels ;
- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :
  - Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés ;
  - Mettant en œuvre au cas par cas :
    - Des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés ;
    - Ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.

Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation

Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet : www.securities-services.societegenerale.com/fr/nous-connaitre/chiffres-cles/rapports-financiers/.

En conformité avec l'article 22 bis 2. de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la règlementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.

La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêts. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en œuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situation de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPCVM. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classifier rémunérations et avantages monétaires et non monétaires et à mettre en place des dispositifs et politiques en matière de cadeaux et d'évènements.

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.

Centralisateur

Société Générale
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Société Générale
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

Commissaire aux comptes

Cabinet KPMG
Siège social : Tour Eqho – 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex (France)
Représenté par Madame Séverine Ernest

Commercialisateur

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de gestion.

Délégataire

Gestionnaire comptable par délégation

Société Générale
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)
Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

La convention de délégation de gestion comptable confie notamment à Société Générale la mise à jour de la comptabilité, le calcul de la valeur liquidative, la préparation et présentation du dossier nécessaire au contrôle du commissaire aux comptes et la conservation des documents comptables.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR001400S458	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	1 part	Néant
Afer Génération Euro High Yield	FR001400S466	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part (*)	Néant

(*) La part Afer Génération Euro High Yield peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La Société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD), sur l'horizon de placement recommandé.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index contient tous les titres composant l'indice ICE Bofa Euro High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers.

Pour rappel, l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index est représentatif de la performance des obligations à haut rendement (« High Yield ») en euro dans son ensemble. L'indice est composé de toutes les obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés et notées « High Yield », sur la base de la moyenne des notations attribuées par les agences de notation Moody's, S&P et Fitch. L'indice est contraint, c'est-à-dire que le poids de chaque émetteur est limité à 3% de sa valeur de marché.

Son ticker Bloomberg est HEAD.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

☒ **Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable**.

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index défini ci-dessus.

Stratégie utilisée

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments dérivés dans un objectif de couverture.

Le rating moyen minimum du portefeuille devant être supérieur ou égal à B+.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par pays).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments financiers qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés des pays émergents dans la limite de 10 % de l'actif net ;
- Dans des titres Investment Grade dans la limite de 20% de l'actif net ;
- Sur des émetteurs financiers dans la limite de 10% de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% dans des parts et/ou actions d'OPC ;

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

Analyse des critères ESG

L'univers d'investissement est composé d'obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés et notées « High Yield » composant l'indice. L'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD).

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

De plus, la gestion met en œuvre une approche ESG, qui consiste à obtenir une Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la Note ESG de l'univers ESG de comparaison : l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD), que la Société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP au regard de sa stratégie. Cependant le gérant peut sélectionner des valeurs en dehors de l'univers ESG dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

La part des valeurs et des titres notés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à :

- La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à :
  - 75% de l'actif net du FCP (hors liquidités) pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
  - 90% de l'actif net pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement, pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG.

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf
Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

L'équipe d'analyse ESG réalise également une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G). Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Selon l'analyse de la Société de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité.

Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir du référentiel, une Note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux E, S et G est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Le FCP ne fera pas de demande pour l'obtention du label ISR.

Règlementation SFDR

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellés en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés comme supérieur ou égal à B-. Le poids sur un même émetteur est limité à 3%.

Lors de la dégradation de la note d'un émetteur de la catégorie B à la catégorie CCC, l'analyste crédit devra donner un avis qualitatif aux gérants en vue du maintien ou de la vente de la position. Si l'avis de l'analyste est positif alors le gérant pourra maintenir le nom dans le portefeuille. Si l'avis est négatif, le gérant disposera de 3 mois pour vendre le nom concerné. En tout état de cause, la part des CCC ne pourra excéder 5% de l'actif net.

Le gérant pourra également investir :

- dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents émises en euro ;
- jusqu'à 20% de l'actif net du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie s'effectuera via des investissements en OPC Monétaires dans la limite de 10% de l'actif net.

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés (dits hybrides ou perpétuels) dans la limite de 30% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre -2 et 2
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 30% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Proche de 0% de l'actif net – risque résiduel
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 20% de l'actif net

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés

Stratégies sur les contrats financiers

Dans le cadre de sa stratégie, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de :

- couverture du risque de taux
- couvrir les risques de change et de crédit

Dérivés de taux

Dans le cadre de la stratégie du FCP et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures.

Dérivés de crédit

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir le Fonds au risque de crédit par l'achat de protection.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS et les indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières

Conformément à la politique interne de la Société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés

Ces titres désignent des instruments financiers auxquels sont attachés un droit de conversion, de souscription ou d'exercice d'une option de rachat ou de vente. Les obligations convertibles, les bons de souscription, les titres callables/puttables, warrants font partie de cette catégorie de titres.

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Il pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le prospectus.

Dépôts

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

PROFIL DE RISQUE

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de durabilité

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant

Risque actions

L'OPCVM peut aussi être exposé aux actions, uniquement en cas de conversion d'une obligation en action. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

DUREE DE PLACEMENT

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

RAPPORT D'ACTIVITE

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER[1]

États-Unis

Entre septembre 2025 et septembre 2026, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience notable malgré un environnement international marqué par de fortes incertitudes. La croissance est restée soutenue par la consommation des ménages, un marché du travail globalement équilibré et le dynamisme de l'investissement privé. Les mesures de soutien budgétaire, notamment les remboursements fiscaux liés à l'OBBBA[2], ainsi que les investissements massifs dans les infrastructures technologiques et l'intelligence artificielle ont contribué à maintenir l'activité à un niveau proche de son potentiel.

Le conflit au Moyen-Orient et les perturbations autour du détroit d'Ormuz ont néanmoins ravivé la prime de risque[3] et alimenté les pressions inflationnistes via la hausse des prix de l'énergie. Après avoir atteint un pic à plus de 125 dollars le baril au printemps, le Brent évoluait encore autour de 100 dollars à fin septembre. Dans le même temps, les flux pétroliers dans le détroit d'Ormuz ont commencé à se rétablir progressivement. L'activité est néanmoins restée soutenue, portée notamment par la solidité de la demande intérieure et de l'investissement. Le marché du travail montre des signes de normalisation, tout en restant globalement équilibré. L'inflation[4] demeure toutefois nettement supérieure à l'objectif de la Réserve fédérale, sous l'effet notamment des prix de l'énergie et des biens, tandis que les effets des droits de douane continuent d'alimenter certaines pressions sur les prix.

Zone euro

La zone euro a évolué dans un environnement plus fragile, mais l'activité s'est montrée plus résiliente qu'anticipé face au choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient. La dépendance plus importante de la région aux importations d'énergie et la faiblesse de la demande intérieure ont accentué l'impact du renchérissement des matières premières. Au deuxième trimestre 2026, le PIB a progressé de 0,6% en glissement trimestriel, un rythme légèrement supérieur aux anticipations.

L'inflation s'est établie à 3,2% en septembre, selon les données publiées en septembre, principalement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Malgré ce contexte, la demande intérieure s'est montrée plus robuste qu'attendu, soutenue notamment par un marché du travail résilient (taux de chômage à 6,4% fin septembre). À moyen terme, la politique budgétaire devrait également soutenir l'activité, à travers notamment les investissements allemands dans les infrastructures et la hausse des dépenses de défense en Europe, même si leurs effets devraient se matérialiser progressivement.

Taux monétaires

Fin 2025, la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) avaient poursuivi leur cycle d'assouplissement monétaire, avec des taux respectivement ramenés à 3,50-3,75% et 2%. Depuis, le choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient a nettement changé la donne, en ravivant les pressions inflationnistes. Aux États-Unis, après avoir maintenu ses taux inchangés au premier semestre 2026, la Fed a relevé sa fourchette cible de 25 points de base le 16 septembre, à 3,75-4,00%, face à la persistance de l'inflation et à la résilience de l'économie. En zone euro, la BCE a également renoué avec les hausses de taux, portant son taux de dépôt à 2,25% en juin, puis à 2,50% le 10 septembre. Cette orientation plus restrictive vise à contenir les pressions inflationnistes, notamment liées au choc énergétique.

[1] Période concernée : septembre 2025 - septembre 2026. Date des données chiffrées : septembre 2026, sauf mention contraire. Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.
[2] OBBBA (One Big Beautiful Bill Act) : loi budgétaire américaine adoptée en 2025, comprenant notamment des mesures fiscales en faveur des ménages et des entreprises.
[3] Prime de risque : rémunération supplémentaire qu'un investisseur exige pour accepter un risque plus élevé que celui d'un actif considéré comme sans risque.
[4] Inflation : hausse générale et durable des prix dans une économie.

Taux longs[5]

Les marchés obligataires ont principalement réagi au conflit au Moyen-Orient à travers son impact inflationniste, lié notamment à la hausse des prix de l'énergie. Depuis l'été, les taux longs ont connu d'importants mouvements, au gré des évolutions des prix de l'énergie, des données économiques et des anticipations de politique monétaire. La tendance s'est néanmoins nettement orientée à la hausse, alimentée par la persistance des pressions inflationnistes et la résilience de l'activité. Aux États-Unis, le taux à 10 ans a franchi le seuil de 5% en septembre, retrouvant des niveaux qui n'avaient plus été observés durablement depuis près de vingt ans. En zone euro, le mouvement a également été marqué : le taux allemand à 10 ans est passé d'environ 2,9% fin juin à près de 3,6% fin septembre. En France, la hausse a été plus prononcée, l'OAT à 10 ans atteignant près de 4,8% en fin de mois, dans un contexte d'inquiétudes accrues autour des finances publiques. L'écart de taux avec l'Allemagne a ainsi dépassé 100 points de base en septembre, une première depuis 2012. Au-delà des perspectives d'inflation et de politique monétaire, des facteurs plus structurels exercent également une pression sur les taux longs. Les marchés doivent absorber des volumes importants d'émissions souveraines, dans un contexte de déficits publics élevés, mais aussi une hausse des émissions privées, notamment pour financer les investissements dans l'intelligence artificielle. Cette concurrence accrue pour les capitaux contribue à maintenir les rendements à des niveaux élevés.

Crédit[6]

Les marchés du crédit ont fait preuve d'une bonne résilience entre septembre 2025 et septembre 2026, malgré la volatilité[7] des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. Les spreads de crédit[8] se sont temporairement écartés lors des épisodes de stress liés au conflit au Moyen-Orient, avant de se resserrer à nouveau, tout en connaissant une légère remontée en fin de période. Parallèlement, la hausse des taux souverains a pesé sur la performance obligataire, malgré le portage[9] offert par le crédit. Le crédit Investment Grade[10] bénéficie de fondamentaux solides et d'un portage attractif. Le High Yield[11] européen reste également attractif, avec un rendement supérieur à 6% à fin septembre. Dans un environnement où les marges de crédit demeurent historiquement comprimées, la classe d'actifs apparaît toutefois relativement chère, malgré des fondamentaux d'entreprises globalement solides.

Actions[12]

Les marchés actions ont poursuivi leur progression, soutenus par la solidité des bénéfices des entreprises, la résilience des économies américaine et européenne et l'enthousiasme autour de l'intelligence artificielle (IA). Les dépenses d'investissement des grands groupes technologiques et des hyperscalers[13] ont atteint des niveaux historiques, faisant de l'IA l'un des principaux moteurs du marché. Les résultats du deuxième trimestre 2026 ont une nouvelle fois dépassé les attentes aux États-Unis comme en Europe avec une forte révision à la hausse des anticipations de bénéfices, portée notamment par les grandes valeurs technologiques américaines. L'été 2026 a toutefois marqué la première véritable prise de bénéfices sur une partie de l'écosystème IA. Malgré des performances opérationnelles souvent excellentes, les investisseurs se sont montrés plus exigeants sur la rentabilité future des investissements réalisés et se sont partiellement repositionnés sur des valeurs de qualité plus traditionnelles. Malgré les tensions sur les taux et la géopolitique, les marchés restent proches de leurs sommets. La poursuite de la hausse demeure crédible, mais la remontée des taux longs, la hausse des prix de l'énergie et les échéances électorales américaines pourraient favoriser un retour de la volatilité[14] dans les prochains mois.

[5] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
[6] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
[7] Volatilité : mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.
[8] Spread de crédit : écart de rendement entre une obligation d'entreprise (ou d'un État risqué) et une obligation considérée comme sans risque sur une même maturité, généralement le Bund en Europe ou le Treasury aux États-Unis. Cet écart mesure la prime de risque demandée par le marché pour prêter à un émetteur donné.
[9] Portage : rendement qu'un investisseur obtient simplement en conservant une obligation dans le temps, grâce au coupon et/ou au rapprochement du prix de l'obligation vers sa valeur de remboursement à maturité.
[10] Obligations de bonne qualité (Investment Grade) : obligations moins risquées que les titres spéculatifs. Elles reçoivent une note comprise entre BBB- et AAA chez Standard & Poor's et Fitch, et entre Baa3 et Aaa chez Moody's.
[11] Obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) : obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre D et BB+, et de C à Ba1 chez Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.
[12] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
[13] Hyperscalers : acteurs fournissant des services d'infrastructure informatique à très grande échelle, notamment via des centres de données capables de gérer des volumes massifs de données, de calculs et de trafic.

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur les douze derniers mois, la trajectoire des banques centrales a été marquée par un changement de régime. Après les baisses de taux engagées en 2025 par la Réserve fédérale américaine, la remontée des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le choc énergétique lié aux perturbations autour du détroit d'Ormuz et la résurgence des pressions inflationnistes ont progressivement conduit les banques centrales à adopter un ton plus prudent. La BCE est restée attentiste dans un premier temps avant de relever ses taux à partir de juin 2026 puis à nouveau en septembre, portant son taux de dépôt à 2,50%. De son côté, la Fed a interrompu son cycle d'assouplissement avant de relever également ses taux en septembre 2026, portant la fourchette cible des Fed Funds à 3.75%-4%. L'année aura ainsi été marquée par une forte volatilité des taux souverains, le Bund allemand passant d'environ 2,5% à plus de 3,6%, dans un contexte où les investisseurs ont dû intégrer simultanément risques géopolitiques, inflation persistante et dégradation de certaines finances publiques européennes, notamment françaises.

Malgré plusieurs épisodes de volatilité, le marché High Yield européen a fait preuve d'une remarquable résilience sur douze mois. Après une année 2025 conclue sur une performance de +5,1%, soutenue par une compression d'environ 90 points de base des spreads, le marché est resté globalement positif durant la majeure partie de 2026 avant de subir un recul en septembre sous l'effet de la remontée des taux. Les investisseurs ont clairement privilégié la qualité de crédit : les obligations BB ont régulièrement surperformé lors des phases d'aversion au risque tandis que les CCC ont affiché une volatilité élevée, pénalisées par plusieurs restructurations et situations spéciales.

D'un point de vue sectoriel, la santé, l'énergie et la distribution ont figuré parmi les principaux contributeurs sur la période, profitant respectivement de la détente des spreads, du soutien des prix de l'énergie et de fondamentaux résilients. À l'inverse, la chimie a constitué le principal secteur en difficulté, confronté aux surcapacités asiatiques et à un coût énergétique élevé. Plus récemment, les télécommunications et l'immobilier ont souffert de la forte remontée des taux, tandis que la technologie et la santé ont mieux résisté et joué un rôle défensif. Les fondamentaux du marché sont néanmoins demeurés solides tout au long de la période, avec un taux de défaut contenu et des rendements absolus redevenus particulièrement attractifs, proches de 6,5% en fin de période.

L'environnement technique est resté très favorable sur un an glissant. Le marché primaire européen a connu une activité exceptionnellement soutenue, avec plus de 130 milliards d'euros d'émissions en 2025 puis un rythme demeuré élevé en 2026, plusieurs mois dépassant 15 milliards d'euros d'émissions. Les refinancements ont constitué l'essentiel de l'activité, mais de nombreux nouveaux émetteurs sont également venus profiter de conditions de financement attractives. Côté flux, les investisseurs ont largement soutenu la classe d'actifs, malgré un épisode de décollecte marqué lors du choc géopolitique de mars-avril 2026. Les rachats observés pendant cette période ont ensuite été en grande partie compensés par le retour des souscriptions à partir de mi-avril. Sur l'ensemble de la période, le High Yield européen conserve ainsi une collecte nette positive, témoignant de l'attrait persistant de la classe d'actifs dans un environnement où les rendements restent élevés.

L'année a été riche en situations idiosyncratiques. La dette d'Altice France a constitué l'un des événements majeurs avec la finalisation d'une restructuration réduisant significativement l'endettement du groupe et transférant une partie du capital aux créanciers. Le secteur chimique a également été au centre de l'attention, avec les difficultés d'Ineos et d'Ineos Styrolution, puis le rebond spectaculaire de leurs obligations après des opérations de recapitalisation et de refinancement. Dans l'automobile, Grupo Antolin s'est retrouvé sous pression en raison de discussions avancées avec ses créanciers, tandis que Renault a retrouvé un statut intégralement Investment Grade. Le secteur technologique a été fortement chahuté par les interrogations croissantes sur les modèles économiques liés à l'intelligence artificielle, entraînant d'importantes corrections sur des émetteurs comme Ion Platform. Enfin, plusieurs dossiers de crédit complexes comme Air Baltic, Atos, Cerba, Foncia ou encore certaines situations CCC ont alimenté l'actualité spécialisée tout au long de l'année, illustrant la très forte dispersion des performances observée au sein du marché High Yield européen.

PERFORMANCE DU FONDS

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER EURO HIGH YIELD PART AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	FR001400S466	30/09/2025	30/09/2026	0,83%	0,62%	105,03 €	105,90 €
AFER EURO HIGH YIELD PART C/D	FR001400S458	30/09/2025	30/09/2026	0,03%	0,62%	104,34 €	104,37 €

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
AFER EURO HIGH YIELD	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	41 942 698,59	41 344 487,56
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2618867159	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	664 392,80	1 134 423,20
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2342732646	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	1 081 418,00	865 315,00
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2615562274	GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	503 638,00	1 068 638,00
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2287912450	VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029		1 004 643,55
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3176794595	INPOST NA 4% 01/04/2031	518 182,00	999 705,20
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	FR0014012HT4	AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	399 693,00	985 817,00
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2962827072	SAMHALLSBYG HOLD 1.125% 26/09/2029	914 022,00	
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3087220664	CHEPLAPHARM 7.125% 15/06/2031	901 560,00	327 240,00
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3307413842	STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	893 647,64	373 977,50

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC)

- Change : Néant
- Taux : Néant
- Crédit : Néant
- Actions – CFD : Néant
- Commodities : Néant

Les contrats financiers (dérivés listés)

- Futures : Néant
- Options : Néant

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC

- Néant

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

RECAPITULATIF DES CAS ET CONDITIONS DANS LESQUELS LE PLAFONNEMENT DES RACHATS A, AU COURS DE LA PERIODE, ETE DECIDE.

Néant.

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de gestion : https://www.ofi-invest-am.com

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- une analyse qualitative complémentaire ;
- une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du Règlement général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

La Société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Les informations périodiques pour le produit financier visé à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 sont disponibles en annexe du présent rapport.

REMUNERATION

Politique et pratique de rémunération du personnel du gestionnaire

Préambule

La politique de rémunération conduite par Ofi Invest Asset Management participe à l'atteinte des objectifs que cette dernière s'est fixée en qualité de société d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque. La présente politique de rémunération qui découle de la politique de rémunération « chapeau » d'Ofi Invest est établie en conformité avec les réglementations française et européenne, sous réserve des dispositions applicables au regard des législations locales le cas échéant, notamment en matière sociale et/ou fiscale ainsi qu'avec les dispositions règlementaires applicables en la matière aux sociétés soumises à la régulation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), telles qu'édictées par le Code monétaire et financier, et notamment à ce titre au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), les positions prises par cette même autorité en la matière ainsi qu'avec les recommandations émanant de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). Elle est applicable dans l'ensemble des principes qu'elle énonce à l'ensemble des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management.

Principes

La politique de rémunération au sein d'Ofi Invest Asset Management est déterminée de manière à éviter les situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt de ses clients. La rémunération globale se compose des éléments suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante ;
- le cas échéant une rémunération variable dont l'enveloppe globale est fixée en fonction du contexte et des résultats de l'entreprise et qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, ce notamment en fonction de la réalisation par un collaborateur considéré d'objectifs définis en début d'année mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci ;
- un accord de participation et d'intéressement dont bénéficient, dès lors qu'ils remplissent les conditions prévues audit accord[15], les salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) Ofi Invest en France.

Cette rémunération globale peut, le cas échéant, être complétée par des dispositifs complémentaires, tels que décrits à la présente politique.

Rémunération fixe

La rémunération fixe d'un collaborateur a exclusivement vocation à refléter/rémunérer :

- les obligations liées à la définition du poste, la responsabilité exercée ainsi que le niveau de compétences requis ;
- l'expérience acquise, l'expertise et les connaissances propres au salarié considéré ;
- l'effort de l'entreprise pour attirer ou retenir un collaborateur, en fonction de la nature du poste, du contexte de l'entreprise ou du marché ;
- le cas échéant, le niveau de salaire minimum tel que prévu par une convention collective ou tout autre accord ou législation applicable de ce type, sans prise en considération de la notion de performances, qu'il s'agisse des performances individuelles du collaborateur ou de celles des activités exercées au sein d'Ofi Invest Asset Management.

Elle est versée en numéraire ; elle peut cependant comprendre des avantages en nature (voitures de fonction, ...), aux conditions et modalités alors fixées.

Il est précisé que le niveau des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management à ses collaborateurs est en ligne avec les pratiques de marché dans son secteur d'activité en France ; en tout état de cause, la composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour permettre la plus grande souplesse en ce qui concerne la composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de n'en verser aucune.

Cette rémunération est revue périodiquement, conformément en cela aux règles applicables en la matière.

Rémunération variable

Dans un souci de clarté, il est rappelé que l'expression « rémunération variable » s'entend dans le cadre de la présente politique comme une référence à la seule rémunération variable individuelle, à l'exclusion des sommes éventuellement versées au titre d'un accord d'intéressement et de participation. Il est précisé que la partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles ; elle est déterminée de manière à favoriser une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des portefeuilles gérés, y compris les risques en matière de durabilité. La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises.

[15] Pour plus d'information, il convient de se référer audit accord lequel ne donne pas lieu à développement particulier dans le cadre de la présente politique.

Dispositif général

La détermination de la rémunération variable d'un collaborateur s'inscrit, au titre d'un exercice considéré, dans un processus individualisé, fondé notamment sur son comportement tout au long de l'exercice considéré et l'atteinte des objectifs fixés en lien avec son manager ; ce processus vise notamment à :

- favoriser une gestion saine et efficace du risque et, en conséquence de quoi, prévenir toute situation de conflit d'intérêts ;
- éviter, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients ;
- intégrer, aux conditions et modalités de la réglementation applicable et des procédures mises en œuvre à ce titre au sein d'Ofi Invest Asset Management, une approche fondée sur une appréciation de la prise en compte des risques de durabilité dans les méthodologies, comportements et actions des collaborateurs ainsi que l'incidence que pourrait avoir la survenance d'un évènement associé à de tels risques dans l'attribution d'une rémunération variable.

Pour mémoire, les risques de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ». Sont notamment considérés comme des risques de durabilité les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.

Détermination de l'enveloppe annuelle de rémunération variable

Le montant de rémunération variable est défini chaque année en suivant le processus décrit ci-après :

- l'enveloppe globale annuelle d'Ofi Invest Asset Management est validée, pour l'ensemble des collaborateurs, en tenant compte des résultats financiers et extra-financiers de la société, dans des conditions permettant une saine répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de celle-ci ;
- cette enveloppe est répartie entre les différentes directions de l'entité en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, les performances obtenues au titre de l'exercice considéré, leur intérêt stratégique, la performance commerciale et des critères de durabilité ;
- pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes en prenant en compte, entres autres, :
    - la réalisation des objectifs fixés aux salariés ;
    - leur contribution à la gestion des risques ;
    - le respect des objectifs SFDR dès lors qu'ils ont été fixés.

En application du point précité/des critères retenus pour *les personnels identifiés*[16], l'attribution d'une rémunération variable est fondée sur l'appréciation de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes. Il est toutefois rappelé que la rémunération variable d'un collaborateur n'en reste pas moins discrétionnaire dans son principe ou dans son montant.

L'éligibilité à la rémunération variable est subordonnée à la présence effective du salarié dans l'entreprise au 31 décembre de l'année à laquelle se rapporte la rémunération variable. Cette prime discrétionnaire rémunère à la fois des périodes de travail et des périodes de congés. Autrement dit le départ en congés n'a pas d'incidence sur son montant. Elle ne rentre pas dans l'assiette de calcul du 10ème congé. Le montant des rémunérations variables individuelles versées les années précédentes ne lie pas l'employeur dans la détermination du montant de la rémunération variable d'un collaborateur pour les années suivantes. Pour les collaborateurs n'entrant pas dans la catégorie des personnels identifiés[17], la rémunération variable qui leur a éventuellement été attribuée au titre de l'année N est versée en février de l'année N+1, en intégralité et en numéraire.

[16] Cf. infra.
[17] Pour lesquels les dispositifs d'allocation/de versement est précisé infra.

Rémunération variable garantie

Sont interdites, hormis au titre de la première année suivant l'embauche d'un salarié, les clauses visant à instaurer, ou induisant de fait, une rémunération variable garantie.

Communication

Les étapes et le calendrier d'évaluation des performances sont communiqués aux collaborateurs concernés une fois par an.

Progression et évolution de carrière

La progression et l'évolution de carrière tiennent notamment compte de l'atteinte par le collaborateur des objectifs définis annuellement ; pour les collaborateurs considérés comme personnel identifié, l'appréciation effectuée dans le cadre du Comité des Nominations et des Rémunérations est notamment fondée sur le respect/l'atteinte des critères listés en annexe de la présente politique.

Dispositif de rémunération variable applicable au personnel identifié

Il est rappelé que les règlementations applicables en matière de rémunération tant aux sociétés de gestion (telles que notamment issues de la directive 2011/61/UE et/ou de la directive 2009/65/CE) prévoient des modalités d'attribution et/ou de versement de la rémunération variable spécifiques pour les personnels définis comme constituant les « preneurs de risque » ou les personnes assimilées par la réglementation à ceux-ci, ensemble désignés sous l'appellation de « personnel identifié ». Ces modalités sont décrites dans leurs principes ci-après et définies plus précisément, notamment dans l'identification des personnes concernées/dans les critères d'attribution de la rémunération variable, en annexe de la présente politique.

Personnel identifié

Sont considérés généralement, par application des réglementations visées en préambule du présent paragraphe (et de la directive MiFID II), comme personnel identifié les personnes exerçant les fonctions suivantes :

- les membres exécutifs et non exécutifs de l'organe de direction de la société, selon sa structure juridique, tels que les administrateurs, le directeur général ainsi que les membres exécutifs et non exécutifs dudit organe ;
- la direction générale ;
- les responsables des fonctions de contrôle ;
- les personnes exerçant les fonctions suivantes : Directeur des Ressources Humaines, Directeur du développement commercial, Directeur Produits, Solutions clients et Marketing Produits[18] ;
- les responsables de la recherche en finance et investissements ;
- les autres preneurs de risque[19] à savoir les membres du personnel dont les activités professionnelles – que ce soit à titre individuel ou collectif, comme membres d'un groupe (par exemple, une unité ou une partie d'un département) – peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque de la société (gestion des participations, ...) ou, pour les sociétés de gestion, sur un actif qu'elle gère, y compris les personnes en mesure de conclure des accords, adopter des positions et prendre des décisions ayant un impact significatif sur les positions de risque de la société ou d'un actif qu'elle gère. Cette catégorie de membres du personnel peut inclure, par exemple, des vendeurs, des opérateurs de marché individuels et de salles de marchés spécifiques ;
- les équipes commerciales (en application de la directive MiFID II) ;
- les membres du personnel ayant une rémunération aussi élevée ou plus élevée que celles des « preneurs de risque » sauf à démontrer qu'ils n'ont pas d'influence sur le risque de la structure ou des fonds qu'elle gère (présomption réfragable) (cf. sur ce point la position AMF 2013-11).

[18] Cette catégorie comprend les membres du personnel responsables du marketing au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575

[19] Cette catégorie comprend les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575.

A noter que les membres du personnel responsables de l'administration au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575 sont couverts par la politique de rémunération d'Ofi Invest. Les fonctions de Direction administrative, Direction Financière et Direction Juridique ne sont pas mentionnés dans la liste du personnel identifié supra car ces fonctions sont logées au sein d'Ofi Invest holding et sont couvertes par la politique de rémunération d'Ofi Invest holding. La rémunération variable des personnels considérés comme personnels identifiés en application de l'alinéa précédent est soumise à des conditions d'attribution et des modalités de versement particulières ainsi qu'à la possibilité de se voir appliquer un malus, ce par application des règles décrites ci-après. Pour Ofi Invest Asset Management, une liste des fonctions concernées par la qualification de « personnel identifié » telle que précédemment définie, figure en annexe de la présente politique.

Critères d'appréciation

Conformément aux préconisations formulées par la réglementation, l'appréciation d'un collaborateur ne saurait reposer sur des critères exclusivement quantitatifs ; elle ne saurait davantage reposer sur des critères exclusivement qualitatifs, pas plus que sur des critères imprécis. La politique de rémunération établie pour Ofi Invest Asset Management fixe en conséquence, pour chaque fonction identifiée, des critères d'appréciation respectant les préconisations précitées et permettant leur évaluation dans le cadre du processus de détermination de la rémunération variable annuelle. Il est précisé que les critères retenus sont précisés en annexe de la présente politique.

Conflit d'intérêts

La définition des critères d'évaluation et leur pondération vise à gérer les situations de conflits d'intérêts. Ces modalités d'encadrement s'inscrivent plus globalement dans le dispositif de gestion des conflits d'intérêts mis en place au sein de cette politique.

Application d'un plafond

Le quotient de la part variable de la rémunération totale rapportée à la rémunération fixe de base du personnel identifié est soumis à un plafond ; ce plafond est arrêté. Ainsi, la rémunération variable est limitée à 100% de la rémunération fixe. Ce plafond peut être porté pour certains cas exceptionnel à 200% après avis du Comité des Rémunérations et Nominations et validation par le Conseil d'Administration ou Directoire le cas échéant.

Modalités de versement : principe du différé

Pour le personnel identifié, le versement de la rémunération variable attribuée au titre de l'année N sera effectué pour partie en année N+ 1 et pour le solde de manière différée, ce aux conditions et modalités suivantes :

- En année N+1 (dans le courant du premier trimestre) :
  - pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200K€, versement de la totalité en numéraire ;
  - pour les personnes dont la rémunération variable est comprise entre 200K€ et 300K€ : versement en numéraire de 60% de l'enveloppe de rémunération variable attribuée pour l'année N ;
  - pour les personnes dont la rémunération variable est strictement supérieure à 300K€ : versement en numéraire de 40% de l'enveloppe de rémunération variable attribuée pour l'année N.
- Pour la part différée (respectivement 40% et 60%) :
  - le versement de la part différée (soit 40% de la rémunération variable pour les personnes pour lesquelles la rémunération variable est comprise entre 200K€ et 300K€ et 60% de la rémunération variable pour les personnes pour lesquelles la rémunération variable excède 300K€) est étalé sur les trois exercices postérieurs à celui du versement du montant initial, soit respectivement en N+2, N+3 et N+4, avec un rythme de versement qui ne doit pas être plus rapide qu'un prorata temporis ;
  - la partie différée n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son attribution effective.

Panier de référence et principe d'indexation de la part différée

Pour les bénéficiaires d'une rémunération variable supérieure à 200K€, la part différée de ladite rémunération verra son montant (pour toute la durée du différé) indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds d'un panier d'OPC/d'actifs, représentatif de la composition globale des fonds gérés par Ofi Invest Asset Management. Ce panier est déterminé par la Direction des Risques d'Ofi Invest Asset Management et validé annuellement par la Direction Générale. La Direction des Risques d'Investissement recalcule la valeur du panier moyen à chaque périodicité.

Dispositif de malus

L'acquisition et/ou le versement de la partie différée de la rémunération variable sont subordonnés au respect de conditions tenant notamment aux résultats de l'entreprise du collaborateur concerné, à l'activité de la ligne métier considérée et, le cas échéant, à des critères individuels. Dans l'hypothèse où lesdites conditions ne seraient plus remplies ou pas respectées, il pourra alors être fait application par l'entité considérée d'un malus sur la part de rémunération variable différée non encore versée au(x) collaborateur(s) concerné(s). Les conditions de mise en œuvre dudit malus/sa quotité sont les suivantes :

Peut donner lieu à l'application d'un malus qui peut atteindre 100% du différé non encore versé :

- toute action du collaborateur qui entraînerait une diminution significative des performances financières de la société ou un impact notable sur la situation de la société en termes de capital/fonds propres ;
- une augmentation significative du niveau de risque supporté par l'entité à laquelle le collaborateur a contribué ;
- la preuve d'un comportement fautif ou frauduleux ou d'erreurs anormales du collaborateur dans la conduite des opérations/réalisation des tâches au titre de l'exercice considéré ;
- le non-respect des process et du code de déontologie ;
- un évènement survenu matérialisant un risque ou ayant une incidence sur le respect de la réglementation applicable (sanctions, manquements, infractions confirmées) auquel le collaborateur a contribué.

Il est précisé que le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur.

Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le présent dispositif de rémunération, et notamment qui conduirait à ce titre à entraver le principe d'application des dispositions relatives au malus, est interdit.

Incitation à Long Terme (LTIP)

En complément de la rémunération variable allouée au titre d'un exercice considéré, le Comité des Nominations et des Rémunérations a la faculté de proposer au Conseil d'Administration d'Ofi Invest, sur proposition de la Direction générale d'Ofi Invest, la mise en place de plans d'intéressement à long terme au bénéfice de certains collaborateurs de la société, permettant d'aligner les intérêts des collaborateurs concernés avec ceux des actionnaires et de favoriser la conservation des talents au sein de l'entreprise. Les modalités de ces plans sont fixées en tant que de besoin chaque année par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Gouvernance en matière de politique de rémunération

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration d'Ofi Invest Asset Management. Il donne un avis sur les éléments relatifs à la rémunération des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management, et celle des dirigeants sur proposition du Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management et sur le cadre de la politique de rémunération d'Ofi Invest Asset Management. Il notifie ses recommandations et propositions à l'organe de gouvernance, ledit organe arrêtant la politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice. La présente politique de rémunération est définie par le Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management et soumise annuellement pour avis au Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest Asset

Management qui s'assure de sa correcte mise en œuvre par la Direction Générale. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management, le Directeur des Ressources Humaines d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines d'Ofi Invest Asset Management étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction en charge de la conformité d'Ofi Invest Asset Management afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur. Le contrôle de sa correcte application est effectué annuellement par la Direction de la Conformité des Risques et de la RSE d'Ofi Invest pour la Direction Générale et les membres du COMEX et par la Direction des Risques d'Ofi Invest Asset Management pour les autres collaborateurs. Cette politique fera l'objet d'un réexamen en cas de modification importante et pertinente des activités commerciales ou de l'organisation de la société ; toute évolution de celle-ci sera soumise à l'approbation systématique par l'organe de Direction après avis de la Direction en charge de la conformité d'Ofi Invest Asset Management.

Reporting

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération se conforment aux exigences règlementaires en matière de publication d'information sur la politique de rémunération.

Délégation

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce ou tout autre externalisation de la fourniture d'un service d'investissement, chaque société veillera à ce que tout délégataire ou entreprise objet de l'externalisation soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération conformes aux réglementations en vigueur.

Historique des modifications de la politique de rémunération

La politique de rémunération d'Ofi Invest Asset Management a été actualisée en mars 2026*.
Elle est disponible sur le site : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

* *Historique* :

Versions Précédentes		
Version	**Date**	**Commentaire**
1	06/02/2017	Création de la politique
2	22/12/2022	Revue périodique
3	15/02/2023	Revue périodique
4	16/04/2024	Revue périodique
5	30/12/2024	Revue périodique
6	05/03/2026	Revue périodique, ajustement des critères

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 :

  30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;

- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)
(** Bonus 2025 versé en février 2026)

INFORMATIONS FISCALES

REGIME FISCAL

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction juridique
127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site : www.afer.fr

AFER EURO HIGH YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 30 septembre 2026

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Ofi invest
Asset Management

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER EURO HIGH YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2026
Fonds Commun de Placement
AFER EURO HIGH YIELD
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
AFER EURO HIGH YIELD

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2026

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 20/11/2026 18:40:01

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2026 en euros

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**75 013 151,03**	**74 110 615,37**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**67 316 893,09**	**65 978 656,33**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	67 316 893,09	65 978 656,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**7 696 257,94**	**7 022 516,28**
OPCVM	7 696 257,94	7 022 516,28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**1 109 442,76**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**75 013 151,03**	**74 110 615,37**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**4 712,50**	**30 077 123,62**
Comptes financiers	**2 920 887,21**	**4 963 294,05**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2 925 599,71**	**35 040 417,67**
Total Actif I+II	**77 938 750,74**	**109 151 033,04**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

(1) Premier exercice

Bilan Passif au 30 septembre 2026 en euros

	30/09/2026	30/09/2025(1)
Capitaux propres :		
Capital	77 582 338,42	67 536 213,23
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	34 119,84	2 784 601,92
Capitaux propres	**77 616 458,26**	**70 320 815,15**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**77 616 458,26**	**70 320 815,15**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**1 109 442,76**
Emprunts (C)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**1 109 442,76**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**322 292,48**	**37 720 775,13**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**322 292,48**	**37 720 775,13**
Total Passifs : I+II+III+IV	**77 938 750,74**	**109 151 033,04**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

(1) Premier exercice

Compte de résultat au 30 septembre 2026 en euros

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2 996 861,06	2 072 106,81
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	29 190,23	22 993,20
Sous-total Produits sur opérations financières	**3 026 051,29**	**2 095 100,01**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-159 250,00	-194 145,29
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-167,56	-1 508,75
Sous-total Charges sur opérations financières	**-159 417,56**	**-195 654,04**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 866 633,73**	**1 899 445,97**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	**-609 030,14**	**-389 787,48**
Frais de gestion de la société de gestion	-609 030,14	-389 787,48
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-609 030,14**	**-389 787,48**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**2 257 603,59**	**1 509 658,49**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**359 209,65**	**580 605,13**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**2 616 813,24**	**2 090 263,62**

Compte de résultat au 30 septembre 2026 en euros (suite)

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-941 644,90	1 104 513,38
Frais de transactions externes et frais de cession	-59 772,38	-66 420,72
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-1 001 417,28**	**1 038 092,66**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-359 890,40**	**-1 519 391,00**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**-1 361 307,68**	**-481 298,34**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 558 997,74	770 463,61
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-1 558 997,74**	**770 463,61**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**337 612,02**	**405 173,03**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-1 221 385,72**	**1 175 636,64**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**34 119,84**	**2 784 601,92**

(1) Premier exercice

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments dérivés dans un objectif de couverture.

Le rating moyen minimum du portefeuille devant être supérieur ou égal à B+.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par pays).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments financiers qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- dans des obligations de sociétés des pays émergents dans la limite de 10 % de l'actif net ;
- dans des titres Investment Grade dans la limite de 20% de l'actif net ;
- sur des émetteurs financiers dans la limite de 10% de l'actif net ;
- jusqu'à 10% dans des parts et/ou actions d'OPC ;

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2026	30/09/2025(1)	04/11/2024(2)
Actif net			
en EUR	77 616 458,26	70 320 815,15	20 000 100,00
Nombre de titres			
Catégorie de parts C/D	587 617,0000	562 409,0000	1,0000
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	153 743,0000	110 811,0000	200 000,0000
Valeur liquidative unitaire			
Catégorie de parts C/D en EUR	104,37	104,34	100,00
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	105,90	105,03	100,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
Catégorie de parts C/D en EUR	1,51	2,28	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	2,38	2,90	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le Fonds peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Fonds met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du Fonds en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du Fonds dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Fonds, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du Fonds. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Fonds.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Fonds, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent,

il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.
La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy Ofi invest Asset Management.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum des frais de gestion financière appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,04% TTC pour la catégorie de parts C/D
- 0,24% TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC. Les commissions de mouvement sont prélevées en totalité par le Dépositaire et reversées, en tout ou partie, au Conservateur et/ou à la Société de Gestion. Pour l'exercice de sa mission, le Dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2026	30/09/2025(1)
Capitaux propres début d'exercice	**70 320 815,15**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	44 221 080,52	118 537 852,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-36 622 625,98	-51 535 251,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 257 603,59	1 509 658,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 001 417,28	1 038 092,66
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 558 997,74	770 463,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**77 616 458,26**	**70 320 815,15**

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C/D	
Parts émises	315 847,0000
Parts rachetées	290 639,0000
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	
Parts émises	104 071,0000
Parts rachetées	61 139,0000

Commissions

Catégorie de parts C/D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR001400S458 - AFER EURO HIGH YIELD C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400S466 - AFER EURO HIGH YIELD AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	67 317	54 768	12 549	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 921	-	-	-	2 921
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**54 768**	**12 549**	**-**	**2 921**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	40	11 993	25 565	29 718
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 921	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**2 921**	**40**	**11 993**	**25 565**	**29 718**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 088	64 229	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**3 088**	**64 229**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	2 921	
Société Générale	*2 921*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	**Dénomination du Fonds** ***Société de gestion***	***Pays de domiciliation du fonds***	***Orientation des placements / style de gestion***	***Devise de la part d'OPC***	***Montant de l'exposition*** *exprimé en milliers*
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D *OFI INVEST AM*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*7 696*
Total					**7 696**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	**30/09/2026**
Créances	
Coupons à recevoir	4 712,50
Total créances	**4 712,50**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-55 940,75
Provision commission de mouvement	-1 351,73
Achat à règlement différé	-265 000,00
Total dettes	**-322 292,48**
Total	**-317 579,98**

Frais de gestion

Catégorie de parts C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1 589,00	4 843,46	7 696 257,94

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Catégorie de parts C/D		
Revenus nets	**1 966 384,08**	**1 689 203,52**[3]
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 966 384,08**	**1 689 203,52**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 966 384,08**	**1 689 203,52**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 966 384,08	1 689 203,52
Total	**1 966 384,08**	**1 689 203,52**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2026	30/09/2025[1]
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	587 617,0000	562 409,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Revenus nets	**650 429,16**	**401 060,10[4]**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**650 429,16**	**401 060,10**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**650 429,16**	**401 060,10**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	650 429,16	401 060,10
Total	**650 429,16**	**401 060,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	153 743,0000	110 811,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(1) Premier exercice

(3) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 04/11/2024.

(4) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ont été créés le 04/11/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Catégorie de parts C/D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 076 876,97**	**-402 564,81[5]**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-1 076 876,97**	**-402 564,81**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 076 876,97**	**-402 564,81**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2026	30/09/2025[1]
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 076 876,97	-402 564,81
Total	**-1 076 876,97**	**-402 564,81**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	587 617,0000	562 409,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-284 430,71**	**-78 733,53[6]**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-284 430,71**	**-78 733,53**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-284 430,71**	**-78 733,53**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-284 430,71	-78 733,53
Total	**-284 430,71**	**-78 733,53**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	153 743,0000	110 811,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(1) Premier exercice

(5) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 04/11/2024.

(6) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ont été créés le 04/11/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**67 316 893,09**	**86,73**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*67 316 893,09*	*86,73*
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	407 323,89	0,52
ACCORINVEST GROUP SA 6.375% 15/10/2029	Tourisme	EUR	350 000,00	369 727,02	0,48
AEGIS LUX 5.625% PIK 29/10/2031	Admin. privée	EUR	221 000,00	222 544,51	0,29
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	Finance/Assurance	EUR	180 000,00	183 142,20	0,24
AIR FRANCE KLM 3.875% 14/01/2031	Transport	EUR	700 000,00	684 893,23	0,88
ALBION FINANCING 1SARL 5.375% 21/05/2030	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	354 034,87	0,46
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6.75% 30/07/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 257,00	0,25
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4.125% 15/02/2031	Finance/Assurance	EUR	726 000,00	690 705,81	0,89
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	564 784,35	0,73
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	500 000,00	491 367,12	0,63
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	300 000,00	278 276,34	0,36
AMS OSRAM AG 7.25% 31/05/2032	Manufacture	EUR	266 000,00	278 959,00	0,36
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	620 000,00	648 712,29	0,84
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	339 153,42	0,44
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	740 000,00	757 355,47	0,98
ARDAGH METAL PACKAGING 5% 30/01/2031	Finance/Assurance	EUR	431 000,00	431 865,35	0,56
ARKEMA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	200 000,00	202 283,56	0,26
AROUNDTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	850 000,00	799 293,19	1,03
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	Finance/Assurance	EUR	110 000,00	107 064,59	0,14
ASMODEE GROUP AB 4.25% 15/12/2031	Manufacture	EUR	131 000,00	129 856,62	0,17
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15/12/2029	Manufacture	EUR	290 000,00	161 108,58	0,21
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01/07/2030	Construction	EUR	210 000,00	220 886,23	0,28
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	Finance/Assurance	EUR	360 000,00	361 383,20	0,47
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	Manufacture	EUR	209 000,00	205 397,48	0,26
BANIJAY ENTERTAINMENT 7% 01/05/2029	IT/Communication	EUR	190 000,00	199 032,81	0,26
BELDEN INC 3.375% 15/07/2031	Manufacture	EUR	260 000,00	245 486,48	0,32
BELRON UK FINANCE PLC 4.625% 15/10/2029	Finance/Assurance	EUR	280 000,00	285 805,76	0,37
BERTRAND FRANCHISE FINANCE 6.50% 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	150 000,00	150 628,67	0,19

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BERTRAND FRANCHISE FRN 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	260 000,00	262 780,12	0,34
BETCLIC EVEREST GROUP SA 5.125% 10/12/2031	IT/Communication	EUR	327 000,00	332 374,02	0,43
BIFFA GROUP HOLDINGS LIMITED 5.25% 15/06/2031	Admin. privée	EUR	408 000,00	400 339,46	0,52
BOELS TOPHOLDING BV 5.125% 15/09/2032	Admin. privée	EUR	509 000,00	504 678,66	0,65
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31/08/2032	Admin. privée	EUR	141 000,00	140 418,77	0,18
BRIGHTSTAR LOTTERY PLC 4.875% 15/09/2032	Culture	EUR	665 000,00	655 797,23	0,84
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC VAR 03/10/2054	IT/Communication	EUR	290 000,00	305 952,78	0,39
BUBBLES BIDCO SPA 6.5% 30/09/2031	Commerce	EUR	429 000,00	431 304,21	0,56
CECONOMY AG 6.25% 15/07/2029	Commerce	EUR	260 000,00	269 809,29	0,35
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	405 849,78	0,52
CELSA OPCO SA 8.25% 15/12/2030	Manufacture	EUR	793 000,00	853 276,59	1,10
CHEPLAPHARM 7.125% 15/06/2031	Manufacture	EUR	556 000,00	578 021,54	0,74
CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031	Finance/Assurance	EUR	456 000,00	462 246,69	0,60
CIRSA FINANCE INTER 4.875% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	843 000,00	844 283,12	1,09
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	158 013,42	0,20
CLARIANE SE 6.875% 15/03/2032	Santé/Social	EUR	184 000,00	180 305,41	0,23
CLARIANE SE 6.875% 15/04/2031	Santé/Social	EUR	227 000,00	231 506,27	0,30
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	374 000,00	369 866,57	0,48
CMA CGM SA 4.875% 15/01/2032	Transport	EUR	450 000,00	446 906,06	0,58
CMA CGM SA 5.5% 15/07/2029	Transport	EUR	210 000,00	215 368,42	0,28
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	Manufacture	EUR	260 000,00	254 502,05	0,33
COREWEAVE INC 15/07/2032	IT/Communication	EUR	344 000,00	301 744,95	0,39
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	260 000,00	246 351,85	0,32
CPI PROPERTY GROUP SA VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	660 000,00	581 851,75	0,75
CROWN EUROPEAN HOLDINGS 4.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	260 000,00	261 776,59	0,34
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	Finance/Assurance	EUR	540 000,00	566 121,38	0,73
CURRENTA GROUP HOLDINGS 5.5% 15/05/2030	Admin. privée	EUR	330 000,00	331 339,98	0,43
DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 15/01/2055	Transport	EUR	300 000,00	309 569,18	0,40
DOLCETTO HOLDCO SPA 5.625% 14/07/2032	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	235 275,48	0,30
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	Manufacture	EUR	650 000,00	618 256,85	0,80
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	490 000,00	481 308,90	0,62
EDP SA VAR 02/12/2055	Energie	EUR	400 000,00	387 740,27	0,50
EGIS SA 5.125% 15/05/2031	Science/Technologie	EUR	100 000,00	100 084,82	0,13
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	622 000,00	628 407,29	0,81
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	260 000,00	270 521,66	0,35
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	300 000,00	320 393,26	0,41
ENEL SPA VAR PERPTUAL	Energie	EUR	200 000,00	202 583,51	0,26
ENERGIA GROUP ROI 5.5% 01/10/2032	Finance/Assurance	EUR	308 000,00	308 080,42	0,40
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 29/05/22054	Energie	EUR	700 000,00	704 499,08	0,91

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	510 000,00	495 885,47	0,64
ENTAIN 4.875% 30/11/2031	Culture	EUR	467 000,00	459 238,85	0,59
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	641 937,75	0,83
EUTELSAT COMMUNICAT SACA 5.75% 15/03/2031	IT/Communication	EUR	127 000,00	124 950,89	0,16
FIBER MIDCO SPA 6.125% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	320 000,00	312 833,80	0,40
FIBERCOP SPA 5.125% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	780 000,00	785 695,92	1,01
FLUTTER TREASURY 4% 04/06/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	386 878,22	0,50
FORVIA 3.75% 15/06/2028	Manufacture	EUR	190 000,00	135 849,43	0,18
FORVIA SE 5.5% 15/06/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	305 012,17	0,39
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	260 000,00	263 747,32	0,34
GENERAL MILLS INC VAR 16/07/2056	Manufacture	EUR	300 000,00	289 215,21	0,37
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030	Manufacture	EUR	254 000,00	253 719,37	0,33
GG12 SPA 6.25% 28/04/2033	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	142 511,06	0,18
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	306 158,25	0,39
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	740 000,00	677 975,02	0,87
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	355 000,00	328 475,86	0,42
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	Admin. privée	EUR	350 000,00	350 544,49	0,45
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	630 000,00	668 861,81	0,86
GRUENENTHAL GMBH 5.375% 15/11/2032	Manufacture	EUR	182 000,00	182 212,56	0,23
GRUPPO SAN DONATO SPA 6.5% 31/10/2031	Santé/Social	EUR	503 000,00	496 166,47	0,64
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	Manufacture	EUR	750 000,00	757 244,79	0,98
HAPAG LLOYD AG 2.5% 15/04/2028	Transport	EUR	260 000,00	257 089,88	0,33
HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERPETUAL 31/12/2099	Immobilier	EUR	635 000,00	595 731,43	0,77
HELLA GMBH CO KGAA 5.25% 23/09/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	101 029,45	0,13
HLDING D'INFRA METIERS 3.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	278 000,00	273 897,86	0,35
HT TROPLAST AG 7.625% 15/06/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	311 071,58	0,40
IGT LOTTERY HOLDINGS BV 4.25% 15/03/2030	Finance/Assurance	EUR	260 000,00	255 776,81	0,33
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	1 061 871,10	1,37
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	Manufacture	EUR	260 000,00	260 951,82	0,34
INFRASTRUTTURE WIRELESS 3.75% 01/04/2030	IT/Communication	EUR	647 000,00	633 842,68	0,82
INTRALOT CAPITAL LUXEMBERG SA 6.75% 15/10/2031	Admin. privée	EUR	390 000,00	391 689,68	0,50
ION PLATFORM FINANCE SAR 6.875% 30/09/2032	Admin. privée	EUR	540 000,00	439 069,65	0,57
IPD 3 BV 5.5% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	410 000,00	401 200,26	0,52
IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	Science/Technologie	EUR	280 000,00	267 756,30	0,34
IQVIA INC 4.625% 15/06/2033	Science/Technologie	EUR	280 000,00	277 891,72	0,36
ISOTOPE FINCO SARL 5.5% 15/10/2033	Admin. privée	EUR	265 000,00	265 442,55	0,34
ITALMATCH CHEMICALS SPA 6.25% 05/02/2031	Manufacture	EUR	201 000,00	201 561,24	0,26

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	374 000,00	381 664,61	0,49
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	305 568,38	0,39
KING US BIDCO INC FRN 01/12/2032	Admin. privée	EUR	147 000,00	149 923,34	0,19
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA PERPETUAL	Manufacture	EUR	400 000,00	407 309,97	0,52
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERP 31/12/2099	IT/Communication	EUR	129 000,00	126 882,45	0,16
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	200 000,00	200 503,97	0,26
LEVI STRAUSS 4% 15/08/2030	Manufacture	EUR	256 000,00	252 175,93	0,32
LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	Culture	EUR	185 000,00	187 683,96	0,24
LOTTOMATICA SPA/ROMA 5.375% 01/06/2030	Culture	EUR	340 000,00	348 712,83	0,45
LOXAM SAS 4.25% 15/02/2031	Admin. privée	EUR	352 000,00	338 964,36	0,44
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	220 000,00	205 383,01	0,26
LSF12 PILLAR INVESTMENTS 5.75% 15/05/2033	Finance/Assurance	EUR	266 000,00	261 028,98	0,34
MAHLE GMBH 7.125% 15/07/2032	Manufacture	EUR	370 000,00	388 274,15	0,50
MANUCHAR GROUP BV FRN 04/07/2032	Commerce	EUR	460 000,00	456 527,50	0,59
MATTERHORN TELECOM SA 3.875% 15/10/2030	IT/Communication	EUR	298 000,00	290 377,08	0,37
MOLINS FINANCE SA 5.5% 15/06/2033	Finance/Assurance	EUR	104 000,00	106 899,23	0,14
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	310 000,00	321 056,97	0,41
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 5.625% 21/02/2030	Manufacture	EUR	250 000,00	249 807,50	0,32
NISSAN MOTOR CO LTD 5.25% 17/07/2029	Manufacture	EUR	450 000,00	455 276,40	0,59
OAK-EAGLE ACQUIRECO INC 6.25% 01/07/2033	Finance/Assurance	EUR	186 000,00	195 703,31	0,25
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	319 841,55	0,41
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	255 451,18	0,33
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	679 000,00	677 007,51	0,87
OPTICS BIDCO SPA 1.625% 18/01/2029	Finance/Assurance	EUR	610 000,00	582 282,69	0,75
ORANGE SA VAR PERP	IT/Communication	EUR	200 000,00	194 099,34	0,25
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	660 000,00	661 273,07	0,85
PAPREC HOLDING SA 4.5% 15/07/2032	Finance/Assurance	EUR	586 000,00	564 133,41	0,73
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	540 000,00	539 438,62	0,70
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	320 000,00	330 126,27	0,43
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	Culture	EUR	260 000,00	269 583,17	0,35
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	160 000,00	164 942,37	0,21
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	480 000,00	487 840,00	0,63
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	241 285,11	0,31
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	200 000,00	201 346,22	0,26
Q PARK HOLDING I BV 5.125% 15/02/2030	Transport	EUR	230 000,00	232 406,53	0,30
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	330 000,00	332 159,46	0,43
REKEEP SPA 9% 15/09/2029	Admin. privée	EUR	210 000,00	167 580,00	0,22
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	240 000,00	233 867,03	0,30

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	200 000,00	203 230,80	0,26
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	230 000,00	241 249,30	0,31
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	256 986,30	0,33
SAMHALLSBYG HOLD 1.125% 26/09/2029	Admin. privée	EUR	1 100 000,00	866 442,42	1,12
SCHAEFFLER AG 5.375% 01/04/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	414 638,36	0,53
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	180 000,00	177 282,90	0,23
SES SA 4.875% 24/06/2033	IT/Communication	EUR	250 000,00	238 634,04	0,31
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	Manufacture	EUR	260 000,00	253 370,65	0,33
SILGAN HOLDINGS INC 4.25% 15/02/2031	Manufacture	EUR	634 000,00	614 953,76	0,79
SPA HOLDINGS 3.625% 04/02/2028	Manufacture	EUR	260 000,00	258 232,18	0,33
SPIE SA 3.75% 28/05/2030	Science/Technologie	EUR	300 000,00	296 408,38	0,38
STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	516 000,00	484 804,27	0,62
STONEPEAK MOTION/FINCO 5% 15/07/2033	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	374 167,84	0,48
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15/02/2030	Finance/Assurance	EUR	360 000,00	312 832,85	0,40
SUMMER BIDCO BV 8.875% PIK 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	205 614,00	215 710,53	0,28
SUNRISE FINCO 4.625% 15/05/2032	Finance/Assurance	EUR	149 000,00	144 148,60	0,19
SUNRISE HOLDCO IV BV 5% 31/07/2033	IT/Communication	EUR	230 000,00	220 738,92	0,28
SWORD PURCHASER LLC 7.25% 15/04/2033	Admin. privée	EUR	400 000,00	423 604,11	0,55
TAP SA 4.75% 30/06/2031	Transport	EUR	400 000,00	390 818,67	0,50
TDC BRANDS A/S 8% 30/04/2031	IT/Communication	EUR	399 000,00	393 752,26	0,51
TELEFONICA EMISIONES SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	691 324,91	0,89
TEREOS FINANCE GROUP I 5.875% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	149 142,07	0,19
TEREOS FINANCE GROUP I 8.125% 30/04/2032	Finance/Assurance	EUR	384 000,00	400 690,77	0,52
TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4.375% 09/05/2030	Finance/Assurance	EUR	970 000,00	229 150,84	0,30
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	40 100,13	0,05
UGI INTERNATIONAL 5% 01/06/2031	Commerce	EUR	248 000,00	251 882,30	0,32
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	600 000,00	612 739,73	0,79
UNITED GROUP BV 6.25% 31/01/2032	IT/Communication	EUR	737 000,00	729 826,33	0,94
VALEO SE 4.625% 23/03/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	199 479,10	0,26
VEOLIA ENVIRONMENT SA PERP 31/12/2099	Eau/Déchets	EUR	300 000,00	291 951,35	0,38
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	Eau/Déchets	EUR	300 000,00	286 458,41	0,37
VIA CEL DESARROLLOS 4.875% 15/04/2031	Immobilier	EUR	180 000,00	175 580,03	0,23
VIRGIN MEDIA 02 VEND FIN 7.5% 15/07/2033	Finance/Assurance	EUR	633 000,00	423 775,57	0,55
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	163 863,41	0,21
VODAFONE GROUP PLC VAR 12/09/2055	IT/Communication	EUR	600 000,00	576 168,82	0,74
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	310 000,00	289 521,06	0,37
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	661 404,97	0,85
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Commerce	EUR	100 000,00	102 325,01	0,13
VZ SECURED FINANCING BV 5.25% 15/01/2033	Finance/Assurance	EUR	820 000,00	738 310,92	0,95

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WEBUILD SPA 5.375% 20/06/2029	Construction	EUR	226 000,00	232 254,57	0,30
WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	Manufacture	EUR	280 000,00	280 246,75	0,36
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	IT/Communication	EUR	700 000,00	693 693,58	0,89
ZEGONA FINANCE PLC 4.25% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	337 000,00	329 339,43	0,42
ZF EUROPE FINANCE BV 5.5% 17/02/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 661,10	0,26
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	212 781,89	0,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**7 696 257,94**	**9,92**
OPCVM				*7 696 257,94*	*9,92*
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	1 589,00	7 696 257,94	9,92
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**75 013 151,03**	**96,65**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	75 013 151,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2 925 599,71
Autres passifs (-)	-322 292,48
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**77 616 458,26**

AFER EURO HIGH YIELD

Annexe d'informations périodiques SFDR
Exercice clos le 30 septembre 2026

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AFER EURO HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique :
21380028PJ67EWXBZP13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **34,63**% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

AFER EURO HIGH YIELD (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **34,63**% d'investissements durables au 30 septembre 2026.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

L'indicateur de référence ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index contient tous les titres composant l'indice ICE Bofa Euro Euro High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière.

Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au **30 septembre 2026**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds :** La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,15** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,98** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **34,63**% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er octobre 2025 et le 30 septembre2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au **30 septembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds :** La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,10** sur 10 ;
- L**a note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,96** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds :** Le Fonds a investi **45,39%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2025.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **30 septembre 2026**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **34,63**%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques… (PAI 14) ;
- Ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jaccents à la proportion restante de ce produit financier ne prennnent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de

						référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	2883 Teq CO2	2 474,49Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Emissions de GES de niveau 2	738,8 Teq CO2	705,68Teq CO2		
		Emissions de GES de niveau 3	23761,59 Teq CO2	16 013,74 Teq CO2		
		Emissions totales de GES	27383,74 Teq CO2	19 193,91 Teq CO2		
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	661,87 (Teq CO2/million d'EUR)	676,05 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	717,89 (Teq CO2/million d'EUR)	711,93 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	0,89%	0,03%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle**	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,21%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 73%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

		provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non-renouvelable produite = **14,37%**	Part d'énergie non-renouvelable produite = **32 %**		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	**0,62** (GWh/million d'EUR)	**4,52** (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**	**1,31%**	**1%**		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**85,08**	**1 364,81** (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**108,66** (Tonnes)	**78,33** (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. *Mesures additionnelles définies en 2025 :* convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	**0%**	**0%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	41,51 %	0,42 %	de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	11,94%	0,09	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	33,07%	0,34%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	0%	**0%**		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	0,92 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du**

Au **30 septembre 2026**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteurs	Poids	Pays
(15/15)		24.70%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Fonds	10.20%	France
ILIAD SA RegS	Émetteurs privés	1.40%	France

1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN H RegS	Émetteurs privés	1.15%	Suède
CELSA OPCO SAU RegS	Émetteurs privés	1.13%	Espagne
CIRSA FINANCE INTERNATIONAL SARL RegS	Émetteurs privés	1.12%	Espagne
AROUNDTOWN FINANCE SARL RegS	Émetteurs privés	1.05%	Allemagne
FIBERCOP SPA RegS	Émetteurs privés	1.04%	Italie
APCOA GROUP GMBH RegS	Émetteurs privés	1.00%	Allemagne
GUALA CLOSURES SPA RegS	Émetteurs privés	1.00%	Italie
VZ SECURED FINANCING BV RegS	Émetteurs privés	0.97%	Pays-Bas
UNITED GROUP BV RegS	Émetteurs privés	0.96%	Slovénie
EDP SA MTN RegS	Émetteurs privés	0.93%	Portugal
WP/AP TELECOM HOLDINGS IV BV RegS	Émetteurs privés	0.92%	Pays-Bas
TELEFONICA EMISIONES SAU RegS	Émetteurs privés	0.91%	Espagne
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS	Émetteurs privés	0.91%	Royaume-Uni

investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **30 septembre 2026**, le Fonds a **88,94%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds détient actuellement **34,63%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **19,39%** ayant un objectif environnemental et **10,46%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **11,06%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **2,56**% de liquidités ;
- **0**% de dérivés ;
- **8,50** % de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.

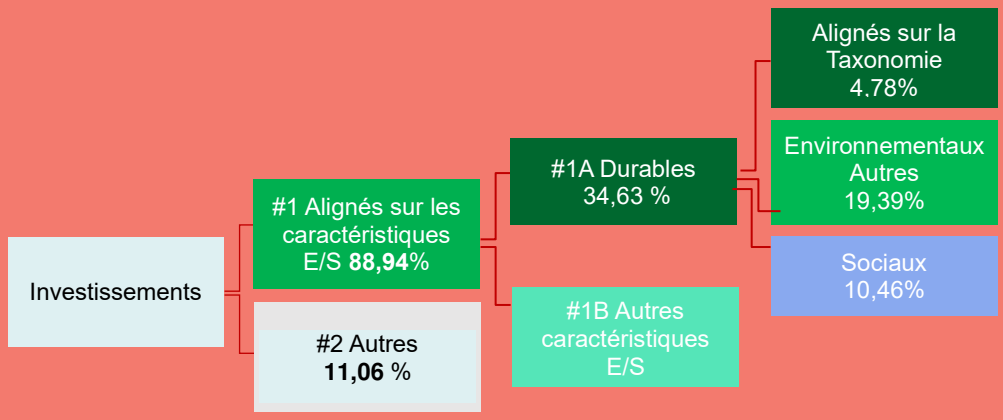

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **30 septembre 2026**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	Poids
Émetteurs privés	**Émetteurs privés**	**89.29%**
	Consommation cyclique	21.80%
	Communications	15.82%
	Biens d'équipement	10.68%
	Santé	8.65%
	Immobilier	6.97%
	Industries de base	5.34%
	Consommation non cyclique	4.93%
	Transport	4.85%
	Électricité	2.54%
	Autres industries	1.99%
	Technologie	1.88%
	Foncières cotées (REIT)	1.18%
	Autres services aux collectivités	1.13%
	Énergie	1.09%
	Gaz naturel	0.45%
Fonds	**Fonds**	**10.20%**
Gouvernement quasi-souverain	**Gouvernement quasi-souverain**	**0.52%**
	Détenus par l'État – sans garantie	0.52%

Exploration. exploitation minière. extraction. production. traitement. stockage. raffinage ou distribution. y compris le transport, le stockage et le commerce. des combustibles fossiles	**0.45%**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **30 septembre 2026**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **4,78%.**

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

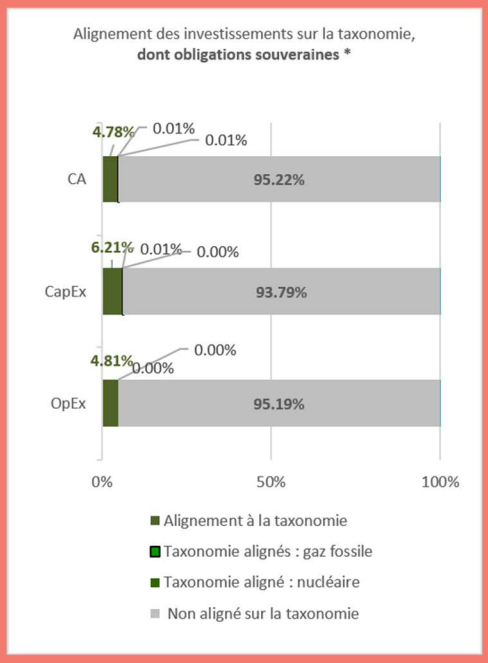

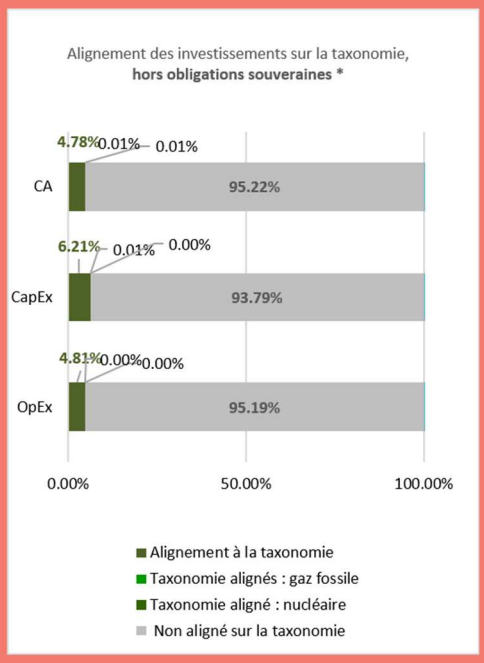

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **30 septembre 2026**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **1,78**%.

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **30 septembre 2026**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des instruments de liquidité ;
- des produits dérivés ;
- des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable